

PROCEDURE D'INSCRIPTION DE PARCELLES DANS UN RESEAU

EXPLOITANTS

- 1. Annonce des parcelles** pour le réseau via la plateforme de saisie en ligne des données agricoles (epdir).



Annoncer uniquement les parcelles agricoles codifiées en SPB situées dans le périmètre d'un réseau ; parcelles en zone à bâtir exclues.

Quand ?

Lors de la session d'ouverture

Pas encore membre du réseau concerné ?



Prendre contact avec l'association du réseau pour s'inscrire et établir un contrat

Frais à la charge de l'exploitant (cotisation et quote-part, variables selon les réseaux)
-> détails auprès de l'association concernée

SCA

- 2. Transmission de la liste des nouvelles annonces** aux associations.

Quand ?

Mai

- 5. Versement des contributions** réseau pour les parcelles validées

Quand ?

En automne, lors du versement principal

ASSOCIATIONS

- 3. Validation des exploitants** par l'association ; retour de la liste au SCA.

Délai d'env. 3 semaines pour retour de la liste

BUREAUX

- 4. Validation / invalidation** des parcelles.

Prise de contact avec les exploitants concernés.

Quand ?

Courant de l'été

Eventuelle expertise biologique au préalable si nécessaire

Frais (tarifs variables) à la charge de l'exploitant -> détails auprès du bureau concerné

